



Le Lien

Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal

N° 52

Printemps - Été 2014



Communauté
de communes



Vie locale



Informations



Lectures



Sommaire

Elections municipales	3
-----------------------------	---

Communauté de Communes

Elections.....	5
----------------	---

Vie locale

Délibérations	7
Actualités	9
Échos	10
Dossier	13
Associations	16
Zoom sur.....	18

Informations

Emploi du feu	20
Informations diverses.....	22

Lectures

Frédéric MISTRAL	24
Divers	25

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents
à la MAISON DE VILLAGE avant le 09 septembre 2014

Ont participé à ce numéro :



Articles et photos : Le comité et la commission de rédaction.

Conception maquette : Sébastien FARGET

Responsable de la publication : Mairie de Goult
ISSN.1535.L1 / 01



Résultats élections P3



Aménagements P9



Les conviviales P11



Le carnaval P12

Résultats des élections municipales du 23 mars

Nombre d'inscrits	1018
Nombre de votants	848
Taux de participation	83,30%
Blancs ou nuls	5,07%

Listes	Tête de liste	Voix	Pourcentages
Ensemble pour Goult et ses hameaux	Didier PERELLO	460	57,15%
Thierry Martel Goult 2014	Thierry MARTEL	345	42,85%

Didier PERELLO	12 élus
Michèle MICHEL, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Vanessa ROSSI, Aimé GIRARD, Alice PHILIPPE, Nicolas CARRARA, Françoise PASCAL, Hervé CHABOWSKI, Natacha CLOCHARD	
Thierry MARTEL	3 élus
Véronique MILLE, Alain HECKMANN	



Maire : Didier PERELLO
1er adjoint : Gérard CHABAUD
2ème adjointe : Pierrette DROUARD
3ème adjoint : Pierre FERRAZ

Madame, Messieurs les adjoints

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs

Pour cette première prise de parole après les élections je souhaiterais m'adresser d'abord à toutes les goultoises et tous les goultois, et en particulier, à celles et ceux qui se sont exprimés dimanche dernier pour les élections municipales et intercommunales.

Vous avez été nombreux à montrer votre attachement à la vie de la commune, puisque plus de 83% des inscrits sur les listes électorales sont venus voter. C'est, à ma connaissance, le deuxième meilleur score de toutes les communes du Pays d'Apt.

Je me félicite bien sûr de ce très bon taux de participation démocratique, et vous remercie tous pour vous être ainsi exprimés.

Le nouveau mode d'élections qui a été mis en place l'an dernier a pourtant, très certainement, modifié les habitudes goultoises. On ne peut plus composer aujourd'hui son propre conseil municipal ; on vote pour une liste, dans sa globalité.

Je crois que les membres du conseil municipal ne doivent pas oublier cette nouvelle règle qui s'est appliquée : nous n'avons pas été directement, et nommément, choisis par les électeurs. Nous sommes là par les suffrages que les listes ont obtenus.

Avec cette réforme, c'est le législateur qui a également souhaité que les conseils municipaux de nos communes soient composés de la manière la plus représentative possible. Il a également voulu qu'il y ait une majorité et une minorité.

Pour ma part, quels qu'aient pu être les contenus de la campagne électorale, je serai la maire de tous les goultois. Comme je l'ai fait au cours des mandats précédents.

Je m'attacherai à ce que le conseil municipal continue d'être un lieu de discussions et de décisions ; nous saurons travailler encore dans le respect mutuel, en ayant pour objectif la bonne marche de la commune et l'amélioration de la vie quotidienne.

Bien sûr les nouveaux élus auront à faire connaissance avec le fonctionnement d'une mairie.

Ils auront à connaître les éléments des dossiers en cours pour leur bonne réalisation.

Ils auront à rencontrer le personnel communal avec qui le travail de collaboration et de confiance doit être maintenu.

Ils auront à s'investir, comme les plus anciens, dans les différentes structures intercommunales et commissions municipales qui seront mises en place.

Et ils seront toujours disponibles pour être à l'écoute de vos besoins et de vos remarques ; je sais qu'ils prennent tous à cœur leurs nouvelles fonctions.

La vie de notre village va bientôt prendre son rythme d'été ; il y aura de nombreuses occasions de se rencontrer et de participer aux événements conviviaux attendus qui participent, quelque part, à l'image de Goult.

Je souhaite, et m'engage, à ce que chacun puisse apprécier en toute sérénité la vie dans notre commune.

Didier PERELLO

Réunions

Élections intercommunales : communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Les deux représentants de la commune sont Didier Perello et Pierrette Drouard.

Président : Gilles RIPERT, maire de Caseneuve

Vice-présidents : Didier PERELLO, maire de Goult

Olivier CUREL, maire d'Apt

Gisèle BONNELLY, maire de Roussillon

Marie RAMBAUD, conseillère municipale à Apt

Philippe LEBAS, conseiller municipal à Saint Saturnin lès Apt

Gérard BAUMEL, maire de Céreste

Pierre CARBONNEL, maire de Saint Martin de Castillon

Marie-Christine KADLER, adjointe à Apt

* * * * *

Séance du jeudi 30 Janvier 2014

DÉLÉGUÉS: 58 - PRÉSENTS: 41 ABSENTS: 17 QUORUM :30 PROCURATIONS: 3

Décisions prises, à l'unanimité, par le conseil communautaire.

1. Désignation de représentants à divers organismes extérieurs

Les représentants de la Communauté de communes sont désignés pour : Syndicat Mixte AEP, CLE du Calavon, ANPEP, Crèche Li Pitchounets de Gordes, Centre social « Lou Pasquié, Conseil de surveillance de l'hôpital, SIRTOM, Agence Départementale du Tourisme de Vaucluse, SIRCC.

2. Adhésion à des organismes extérieurs

La Communauté de Communes du Pays d'Apt-Pont Julien adhère aux associations suivantes : Initiative Luberon, Comité de Bassin d'Emploi, Vaucluse Développement.

3. Ouverture anticipée de crédits au budget 2014

Autorisation d'ouvertures de crédit pour des opérations d'investissement d'un montant total de 158 400 €.

4. Avances de trésorerie du budget principal vers les budgets autonomes

Le Président propose au Conseil communautaire de maintenir le plafond d'utilisation des avances à 2 500 000€.

5. Convention de mise à disposition de personnel pour le SCOT

Pour mémoire, depuis 2003, le Syndicat Mixte du SCOT du Pays d'APT et la Mairie d'APT se sont rapprochés aux fins de mettre en place une organisation interne rationnelle et cohérente, par la mise à disposition de trois agents.

6. Aide aux agents parents d'enfants handicapés ou infirmes

Le Président rappelle la délibération du 13 décembre 2012 de la CCPA relative à l'attribution d'une aide au personnel de droit public, parents d'enfants handicapés ou infirmes. L'aide est reconduite.

7. Taux de promotion au titre de l'avancement de grade

Conformément à l'avis du CTP du 13 novembre 2013, le Président propose au conseil de fixer à compter du 1^{er} janvier 2014, les taux d'avancement de grade de la communauté de communes à 100%.

8. Statuts de la régie de l'eau et de l'assainissement

Le Président propose au conseil de délibérer, afin de créer la Régie de l'eau et de l'assainissement à seule autonomie financière et d'approuver ses statuts.

9. Tarifs de la redevance eau potable pour les communes en régie

Il s'agit des tarifs pour les communes d'Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon, St Martin-de-Castillon, Sivergues et Viens.

10. Tarifs des redevances d'assainissement collectif et non collectif

Les tarifs votés séparément par la Communauté de Communes du Pays d'Apt (en décembre 2013) et par les autres communes de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Pont Julien sont conservés.

11. Tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Les tarifs proposés par le Conseil d'Exploitation de l'Eau et de l'Assainissement, réuni le 22 janvier 2014, pour l'institution d'une PFAC pour l'ensemble des 25 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Pont Julien sont validés et appliqués à compter du 1^{er} février 2014.

12. Statuts de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Conformément aux statuts de la Communauté de communes du Pays d'Apt - Pont Julien et à l'article R2221-1 du CGCT, le conseil communautaire doit décider, par délibération, de la création de la Régie de l'office de tourisme intercommunal, dotée de la seule autonomie financière.

13. Reconduction des tarifs d'inscription au Conservatoire de Musique pour l'année 2014

Il est proposé de reconduire, pour l'année scolaire en cours, les tarifs de cotisation des familles au Conservatoire de musique tels qu'ils avaient été validés par le conseil communautaire de la CCPA, lors de la séance du jeudi 20 juin 2013 et de les appliquer aux élèves de l'ensemble du territoire de la CPAPJ.

14. Convention pour l'accueil régulier dans les structures de la Petite Enfance d'enfants non résidents sur le territoire de la communauté de communes

Les projets de convention et de dérogation qui devront être conclues entre la CCPA-PI et la commune d'origine de l'enfant (ou l'EPCI compétent en matière de petite enfance) sont proposés.

15. Convention pour une mission de supervision professionnelle dans les structures de la Petite Enfance

Les conventions déjà en cours sont reconduites.

16. Convention pour une mission d'accueillante pour le lieu Accueil Parents Enfants

La convention déjà en cours est reconduite.

17. Validation des modes de paiement et affiliation au centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel

Afin d'offrir aux familles la possibilité de régler selon différents modes de paiement les factures liées à la garde de leurs enfants au sein des structures d'accueil petite enfance gérées par la CCPA-PJ il est proposé de s'affilier au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU).

18. Lancement de l'opération d'aménagement d'un sentier Tourisme et Handicap à la Forêt des Cèdres – Demande de subvention

Le projet de la Communauté de communes du Pont Julien voté en 2013 est repris par la Communauté de communes. Les partenaires financiers sont le Conseil régional, le Conseil Général de Vaucluse, l'Etat, le PNRL, les communes de Lacoste, Bonnieux, Puget sur Durance et la CCPAPJ.

19. Demandes de subventions au titre de la DETR 2014

Deux dossiers de subvention sont présentés.

- Extension de la zone d'activité de Pied-Rousset pour y réaliser de nouveaux équipements dans le prolongement de la création du multi-accueil « le lièvre et la tortue ».

43 voix pour et 1 abstention (Marie Rambaud)

- Construction d'une crèche intercommunale à Saint Saturnin lès Apt.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Proposition de motion concernant le survol aérien du territoire du PNRL

Cette problématique s'est déjà posée par le passé, notamment pour des survols excessifs liés aux exercices de l'Ecole de l'Air de Salon. Ce fut par exemple le cas en 2006, donnant lieu à une intervention du Parc naturel régional du Luberon auprès du ministre de la défense qui avait alors permis de considérablement réduire les nuisances notamment par la délocalisation des aéronefs de type "Epsilons".

Aujourd'hui, il apparaît que les survols du territoire du Parc naturel régional du Luberon dus aux exercices de l'Ecole de l'Air de Salon atteignent des niveaux qui compromettent la quiétude des habitants et des visiteurs du territoire, nuisent fortement à l'économie touristique et sont incompatibles avec les objectifs de la Charte.

Le conseil communautaire sollicite Monsieur le Préfet de Vaucluse pour transmettre cette motion au Premier Ministre, aux ministres de la défense, de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et aux autorités militaires compétentes.

Délibérations

Réunion Conseil Municipal du mercredi 19 Février 2014

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierre FERRAZ, Geneviève BRUNEL, Monique FARGET, Jacky BREYSSE, Michèle MICHEL, Aimé GIRARD, Claudette FARGET, Éric LAUGIER, Bernard MILLE.

Etaient absents : Sylvain MAUREL (pouvoir à M. Perello), Michel BURET (pouvoir à Mme Monique Farget), Jacques FLORENT.

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2013.

Unanimité

2. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide de l'Etat, d'un montant de 80 500 €, pour les travaux de mise en accessibilité, de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes.

Unanimité

3. Conclusion d'un marché public pour la réfection de la place Saint Pierre.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de réfection de la place Saint Pierre qui complètera la rénovation de la rue de la République. Il s'agit d'aménager la place pour améliorer la circulation des piétons, en particulier ceux en situation de handicap ; les places de stationnement seront maintenues. Il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante pour un montant de 56.585,00 € H.T. Le Conseil Général a accordé une aide de 24.500 € pour ces travaux.

Unanimité

4. Statuts du Syndicat d'électrification vauclusien.

Présentation des statuts du Syndicat tels qu'adoptés lors de la séance du 26/12/2013.

Unanimité

5. Adhésion des communautés de communes du Pays-Vaison-Ventoux et de l'Enclave des Papes au Syndicat d'électrification vauclusien.

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande des deux communautés de communes du Pays-Vaison-Ventoux et de l'Enclave des Papes d'adhésion au Syndicat d'électrification vauclusien.

Unanimité

6. Renouvellement du bail de la Poste.

Le bail de la Poste pour le local de la Gloriette arrive à expiration le 31 mai 2014 et La Poste a sollicité le renouvellement de ce bail commercial pour une durée de 9 ans.

Unanimité

7. Renouvellement du bail du local de la gare de Lumières.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 18 décembre 2012 portant location du local à l'association Vélo Loisirs en Luberon. Monsieur le Maire propose de reconduire ce bail pour une durée d'un an, étant précisé que l'association a changé de nom.

Adopté par 10 voix pour et 1 abstention (M. Mille)

8. Renouvellement du bail de l'appartement du local de la gare de Lumières.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 18 décembre 2012 portant location de l'appartement à Monsieur Frédéric LABIT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2013 à renouveler.

Unanimité

9. Convention avec la B.D.P. pour le dépôt de livres à la bibliothèque de Gault.

La Bibliothèque Départementale de Prêt met à disposition un fonds de 1000 ouvrages trois fois par an, et prend en charge la formation du personnel et des bénévoles, l'accompagnement des actions et manifestations.

Unanimité

10. Convention avec la B.D.P. pour la mise en place d'un dépôt de documents sonores.

La bibliothèque municipale se propose d'enrichir son fonds en mettant en place un prêt de documents sonores avec l'aide de la BDP.

Unanimité

11. Autorisation d'ester en justice.

Monsieur le Maire expose au Conseil que six recours contentieux ont été déposés devant le Tribunal Administratif de Nîmes, sollicitant l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme. La commune doit défendre ses intérêts dans ces affaires et Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice et de désigner un avocat qui représentera

la commune devant le Tribunal.

Unanimité

12. Comptes administratifs 2013

Monsieur le Maire présente aux conseillers les comptes administratifs 2013 et précise que ceux-ci sont conformes aux comptes de gestion établis par la Perception de Gordes.

– Budget annexe d'assainissement.

Les résultats de clôture sont de 24 760,18 € en fonctionnement et de 87 141,82 € en investissement.

– Régie des pompes funèbres.

Les résultats de clôture sont de 5 045,12 € en fonctionnement et de 3 781,31 € en investissement.

– Régie des transports scolaires.

Les résultats de clôture sont de 6 916,27 € en fonctionnement et de 54 003,47 € en investissement.

– Commune.

Les résultats de clôture sont de 382 886,70 € en fonctionnement et de 482 137,38 € en investissement.

Unanimité

20. Liste des marchés conclus par délégation en 2013.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique la liste des marchés conclus en 2013 :

Décision n° 1 : marché de maîtrise d'œuvre avec M. Michel ROUX pour la réhabilitation des vestiaires du stade – montant 15 % du montant hors taxe des travaux.

Décision n° 2 : marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MERLIN pour la création d'un collecteur de transport et d'une STEP de 100 équivalents habitants au hameau des Combans – montant 14.000 € HT.

Décision n° 3 : convention de contrôle technique avec QUALICONSULT pour la réhabilitation des vestiaires du stade – montant 1.400 € H.T.

Décision n° 4 : convention de mission de coordination sécurité et protection de la santé avec QUALICONSULT pour la réhabilitation des vestiaires du stade – montant 800 € HT.

Décision n° 5 : marché de maîtrise d'œuvre avec M. Michel ROUX pour la construction de sanitaires publics sur le site de l'ancienne gare de Lumières – montant 12.075 € H.T.

Décision n° 6 : marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MERLIN pour la conduite d'études du schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales – montant 7.990 € HT.

Décision n° 7 : convention de contrôle technique avec QUALICONSULT pour les travaux de restauration de la chapelle des Hommes – montant 3.500 € H.T.

Décision n° 8 : convention de mission de coordination sécurité et protection de la santé avec QUALICONSULT pour les travaux de restauration de la chapelle des Hommes – montant 2.500 € HT.

Décision n° 9 : avenant au marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du stade avec l'entreprise ALLARD (lot 6) – montant - 1.162 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Chabaud fait le point sur les travaux en cours et à venir : le chantier de la rue de la République s'est achevé en janvier, à l'exception de la fontaine qui pourra être mise en eau dès qu'il fera meilleur.

Les travaux de création d'un réseau pluvial et d'un trottoir sur le CD 145 vont débuter lundi 24 février pour une durée maximum de 6 semaines ; la circulation sera déviée pendant une semaine.

- Les conseillers municipaux font part de différentes demandes concernant les routes à l'extérieur du village, demandes qui seront transmises soit au Conseil Général, soit à la Communauté de communes selon qu'il s'agit d'une voie départementale ou communale.

- Monsieur le Maire précise, en réponse à une question, que les barrières installées le long de la chapelle des Hommes sont là pour prévenir la chute de tuiles sur les passants ; elles seront bien sûr retirées dès que les travaux de réfection de la toiture auront eu lieu.

- Monsieur Laugier rend compte du conseil d'école : l'ambiance entre les enfants s'est beaucoup améliorée grâce aux réunions de concertation entre les différents acteurs intervenants à l'école, en temps scolaire ou hors temps scolaire. Toutefois des progrès restent encore à faire et Monsieur Laugier déplore le manque de stabilité de l'équipe pédagogique qui nuit à la mise en place d'une politique suivie pour les élèves.

Monsieur le Maire souligne que la commune ne peut intervenir à l'école qu'en dehors du temps scolaire, ce qui est fait en liaison avec l'inspectrice de l'Education Nationale et les enseignants afin qu'un discours cohérent soit présenté aux parents et aux élèves. Il rappelle également que l'équipe de surveillance a été renforcée.

Monsieur Breyse déplore d'une manière générale l'absentéisme et le manque de conscience professionnelle des enseignants, remarque contre laquelle Monsieur le Maire s'insurge fermement s'agissant des enseignants en poste à Goult.

- Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli durant la mandature écoulée, tant en séances du Conseil que dans les commissions ou auprès des différents syndicats. Il remercie également le personnel communal, administratif, technique et d'entretien, dont il souligne le travail accompli par tous dans l'intérêt du service public.

Actualités

Aménagements rue de la République

Les travaux menés par le Conseil Général et la commune sur la rue de la République et la rue Eugène Ducreux sont à présent terminés.

Ils visent à permettre une meilleure utilisation des voies par tous les usagers : des trottoirs plus larges et des cheminements délimités et sécurisés pour les piétons, et des lieux de stationnement mieux adaptés aux usages des automobilistes.

La zone 30 définie dans le village doit permettre une limitation de la vitesse des véhicules qui reste encore parfois excessive.

Il faut rappeler que le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Un autre chantier a démarré, celui de la Chapelle des Hommes. La première partie concerne la reprise de la toiture et le confortement des murs ; elle devrait s'étendre sur une durée de 4 mois. ■



Trottoir sur la D145

Dans le prolongement des travaux de la rue de la République, un trottoir a été créé à l'entrée Est du village, sur la départementale 145.

Le cheminement est mis en sécurité pour les piétons, et il a été possible d'élargir sensiblement la largeur de la voie dans le virage pour faciliter le croisement des véhicules. ■



Conseil général

Les permanences de Monsieur Maurice Chabert, conseiller général du canton de Gordes :

Mercredi : 4 juin, 2 juillet, 6 août et 3 septembre de 14h à 15h

à la mairie de Goult

Prendre de préférence rendez-vous au conseil général, auprès de Mlle Pascale Sanciaume, secrétariat de Monsieur Chabert, au 04 90 16 10 53. ■

La petite pastorale des goultois

Le 24 décembre, les goultois accueillent à la salle des fêtes de très nombreux spectateurs. Pour la quatrième année, les « gents du village » présentent leur pastorale.

La chorale, les acteurs, grands et petits avec beaucoup d'humour et de simplicité invitaient la foule aux festivités de Noël. Les traditionnelles friandises et le vin chaud clôturaient cette sympathique rencontre. Le scénario de 2014 est en bonne voie, bravo et merci à tous les bénévoles qui ont du plaisir à être goultois et à faire vivre leur village. ■

Article : Joëlle Maurel
Photo : Michelle MICHEL



La veillée provençale

Pour cette édition 2014 de la veillée provençale, les chants et les contes en « lengo nostro » ont satisfait les amateurs. Soulignons l'intervention de Maïté Laurent qui a fait l'éloge de Frédéric Mistral dont on célèbre, cette année, le centième anniversaire de sa disparition.

De plus, n'oublions pas la mise en scène de la chanson de J.B. Plantevin « Lou pitcho soudat » en hommage à tous les soldats de la guerre de 1914-1918. ■

Article & photo : Joëlle Maurel



Soirée soupe

Le 04 avril une soirée soupe s'est déroulée au foyer du troisième âge. Cette soupe du partage fut le fruit d'une collaboration avec le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

Les enfants du « caté » ont tous répondu présents avec leurs dessins vendus au cours de la soirée. Ce fut un bon moment de partage pour la communauté du secteur inter-paroissial de Bonnieux. Retrouvons-nous l'année prochaine pendant le Carême. ■

Article & photo : Hélène BREYSSE





Retour sur les Conviviales du Luberon

Les Conviviales du Luberon, anciennement appelées les Conviviales du Pont Julien, se sont déroulées cette année du 7 au 16 février. Le changement de nom est dû à la fusion des communautés de communes et au développement des Conviviales avec deux nouveaux villages de l'ancienne communauté de communes du Pays d'Apt : Gargas et St Saturnin lès Apt.

Après une semaine d'itinérance dans plusieurs villages du Luberon, Les Conviviales ont posé leurs valises à Goult le vendredi 14 et le samedi 15 février pour deux spectacles.

Tout d'abord «Le bruit des os qui craquent». Ce spectacle a été joué à deux reprises pour les élèves de CM1 et CM2 des villages environnants et le soir même en tout public. La représentation a rassemblé environ 80 personnes pour un spectacle poignant qui aborde la condition des enfants soldats à travers l'histoire; plus particulièrement, de deux d'entre eux qui tentent de fuir le camp des rebelles pour

retrouver leur famille et reprendre une vie normale. En plus de trois très bons comédiens et d'une mise en scène sobre mais bien pensée, le texte de l'auteur Suzanne Lebeau a permis de prendre conscience des ravages causés chez les enfants. Une pièce dure mais salutaire.

Le lendemain, les spectateurs ont participé à une soirée en trois temps avec tout d'abord une lecture musicale de plusieurs extraits de pièces de Bernard-Marie Koltès. Cette lecture était une introduction à la pièce « Le jour des Meurtres dans l'histoire d'Hamlet » jouée ensuite et écrite par le même auteur. Là aussi, une distribution impeccable et une belle scénographie nous a fait revivre la tragédie d'Hamlet dans une version contemporaine.

La fin de soirée s'est déroulée autour d'un excellent repas organisé par les membres de l'association culturelle intercommunale auquel ont pris part une quarantaine de personnes. ■

Article & photos : service communication « éclats de scènes ».



Le carnaval des petits goultois

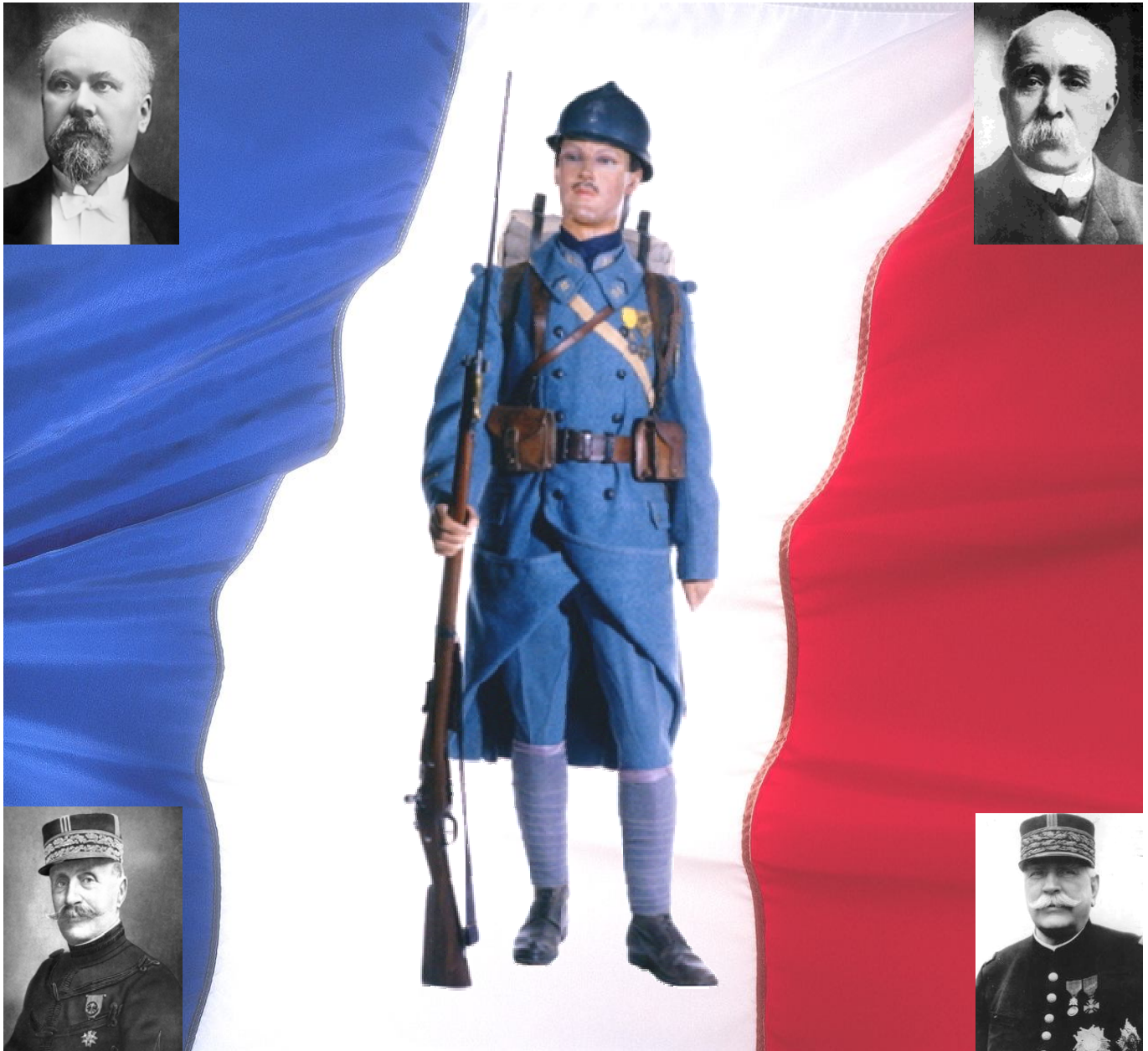
Le Carnaval du village s'est déroulé le samedi 5 avril où petits et grands se sont retrouvés sur le parking des écoles à 15h00. Le défilé a été conduit par la fanfare « CROQ' NOTE » qui nous a emmenés sur des airs festifs jusqu'au moulin. Le groupe était précédé par le « Carmentran », que les enfants avaient décoré, suivi par une foule d'enfants et de parents costumés.

Après un jugement un peu timide au pied du moulin, un vent calme et un soleil radieux, le « Carmentran » est condamné au feu. Une grande farandole s'est formée dans la joie et la bonne humeur. Nous avons partagé un goûter composé de gâteaux, crêpes et oreillettes confectionnés par les parents. Merci aux parents d'élèves d'avoir organisé cette manifestation. Merci également à l'association des commerçants et au Club des Loisirs. Nous espérons vous voir aussi nombreux l'année prochaine. ■



Article : Sylvie CLAMECY - Photos : Alice PHILIPPE

La France de 1914



1914 - 1918 : Les raisons d'un conflit mondial

La Première guerre mondiale est un conflit militaire qui s'est déroulé de 1914 à 1918. Considérée comme un des événements marquants du XXe siècle, cette guerre parfois qualifiée de « totale » a atteint une échelle et une intensité inconnues jusqu'alors. Elle a mis en jeu plus de soldats, provoqué plus de morts et causé plus de destructions matérielles que toute autre guerre antérieure. Plus de 60 millions de soldats y ont pris part, environ 9 millions de personnes sont mortes et près de 20 millions ont été blessées.

Cette guerre a mené de profonds changements géopolitiques, lesquels ont profondément modifié le cours du XXe siècle. Elle a causé l'effondrement ou la fragmentation de l'empire austro-hongrois, russe et ottoman. L'Empire allemand a disparu et l'Allemagne a vu son territoire réduit. Conséquemment, les cartes de l'Europe et du Moyen-Orient ont été redessinées. Des monarchies ont été remplacées par des Etats communistes ou par des républiques démocratiques. Et pour la première fois, une institution internationale a été créée dans le but de prévenir les guerres : la Société des Nations.



La Première Guerre mondiale fut surtout le fait de deux grandes alliances : la Triple Entente et la Triple Alliance (ou Triplice). La Triple Entente était composée de la France, du Royaume-Uni, de la Russie, et des empires qu'elles contrôlaient en tant que grandes puissances coloniales. Plusieurs Etats se joignirent à cette coalition : la Belgique, le Japon en août 1914, l'Italie en avril 1915, le Portugal en mars 1916 et les Etats-Unis en avril 1917. La coalition de la Triple Alliance était initialement constituée de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, et des empires qu'elles contrôlaient. L'Empire Ottoman les rejoignit en octobre 1914, suivi un an plus tard du Royaume de Bulgarie. A la fin des hostilités, seuls les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suisse, l'Espagne, les Etats Scandinaves (excepté la Finlande), le Liechtenstein et Monaco étaient demeurés officiellement neutres parmi les nations européennes, mais certaines avaient participé financièrement ou matériellement aux efforts de guerre des protagonistes.

Le 28 juin 1914, des étudiants bosniaques assassinent François-Ferdinand, prince héritier d'Autriche-Hongrie, lors d'un voyage officiel à Sarajevo, capitale de la Bosnie. L'enquête révèle que les auteurs de l'attentat sont membres d'une organisation secrète serbe dont le but est de libérer tous les Slaves du Sud de la domination autrichienne, afin de les regrouper autour de la Serbie. L'Autriche-Hongrie, encouragée par l'Allemagne, saisit cette occasion pour écraser la

Serbie, qui soutient l'agitation des Slaves de son empire. L'Autriche déclare la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914. Opposée à l'écrasement de son allié serbe, la Russie, forte de l'appui français, mobilise ses troupes. La tension internationale s'aggrave. Jean Jaurès, un des chefs socialistes français, cherche à empêcher le conflit : il est assassiné le 31 juillet 1914. Le mécanisme des alliances déclenche en cinq jours une guerre générale en Europe.

Si la Première Guerre Mondiale est déclenchée par l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, cet évènement ne fait que cristalliser des tensions issues de contentieux antérieurs (rivalités économiques, politiques et coloniales). C'est le « détonateur » d'une guerre préparée de longue date, aux origines plus profondes. On compte parmi les raisons structurelles un nationalisme fort, la montée des impérialismes, et les volontés expansionnistes qui y sont associées, comme l'irrédentisme italien, des conflits précédents non résolus (perte de l'Alsace-Lorraine par la France, guerres balkaniques), auxquelles s'ajoutent des rivalités économiques, un système d'alliances militaires complexe développé entre les différents pays européens au cours du XIXe siècle après la défaite napoléonienne de 1815, le Congrès de Vienne qui s'en est suivi et l'indépendance belge de 1830 entraînant la France et l'Angleterre à se porter garantes de celle-ci.

de la Grande Guerre

Des malentendus diplomatiques s'ensuivirent, l'Allemagne croyant notamment que le Royaume-Uni resterait neutre devant l'invasion de la Belgique. Le climat de tension régnant avait poussé les grandes puissances européennes à une course aux armements, et chaque état-major s'était activement préparé au conflit.

L'impérialisme des nations européennes est rendu visible à travers la question coloniale. En 1914, il ne reste plus de territoires à se partager. Or l'Allemagne, à la différence de la France et du Royaume-Uni, possède un empire colonial peu étendu. Elle cherche de nouvelles zones d'influence ou colonies qui lui assureront également débouchés et matières premières. En 1906 et 1911, la guerre a failli éclater entre la France et l'Allemagne à cause du Maroc. La montée des nationalismes est très vive à l'époque : l'Italie voulant récupérer les terres irrédentes (Trentin, Istrie, Dalmatie) et la France l'Alsace-Lorraine perdue en 1871. Les pangermanistes souhaitant une expansion de l'Allemagne dans le monde, en particulier face aux Slaves protégés par la Russie. En 1912 et 1913, des guerres dans les Balkans ont permis l'agrandissement des Etats de la région aux dépens de l'Empire Ottoman. Par conséquent, les tensions restent très vives dans cette région en 1914.

Les inquiétudes sont aussi d'ordre économique. Même si chaque pays développe son économie, la rivalité économique entre l'Allemagne et la France s'accroît à partir de 1912. La grande puissance industrielle allemande inquiète les États européens, car les produits allemands inondent les marchés français et britanniques. Cette rivalité économique « a contribué à alourdir le climat général entre les deux États et, par là même, à faciliter la rupture ». Quant aux Allemands, ils s'inquiètent de la croissance économique et démographique de la puissance russe qui les amène à penser qu'ils seraient incapables de lui résister dans quelques années ; de telle sorte qu'ils ont peut-être intérêt à provoquer un conflit avant qu'il ne soit trop tard.

Chez tous les belligérants, la course aux armements s'accélère et il y a surenchère dans la préparation de la guerre. Les dépenses consacrées aux

armées s'envolent. Les fortifications frontalières (du moins à la fin du XIXe siècle), l'artillerie (le fameux canon de 75 de l'armée française), les canons lourds allemands et les flottes de guerre absorbent une bonne partie des budgets des États. Le matériel est modernisé et la durée du service militaire allongée dans plusieurs pays. Les forces en présence sont telles que toute une génération de jeunes Européens est mobilisée, faisant de ce conflit la première guerre de masse pour certains historiens. ■

Sources textes & cartes :
Manuel histoire, Jean-Michel LAMBIN, Jean-Luc CARTON, Rudy DAMIANI, Jean-Luc VILLETTE, édition hachette 1989.
Varmin et la communauté wikipedia www.wikipedia.fr
Poilu : <http://www.fdn.fr/~rebours/armee.htm>

Dans un prochain journal municipal, nous vous ferons partager l'histoire de ces soldats durant le conflit. Ayons une pensée pour tous ces goultois tombés au champ d'honneur, donnant leur vie pour la République, pour la France.

Classe		
SYLVESTRE LOUIS	1891	BRIANCON ADOLPHE 1901
BONTEMPS HENRI	92	CHAUVIN PAUL 02
BASTIEN JULIEN	-	MATHIEU AIME -
IRISSON FELIX	93	PORTE ANDRE 03
BAUDRIER FELIX	94	LAMBERT CLEMENT -
ALLEMAND LOUIS	95	CHRISTINE AUGUSTIN -
HARDY LEON	96	DEVAUX EMILE 04
BREMOND NOEL	98	SERRE EMILE -
SYLVESTRE FIRMIN	-	ESPOURTEAU BENOIT 05
GARDY TRANQUILLE	99	BARTHELEMY LOUIS -
IMBERT HONORE	-	GREGOIRE ALBERT 06
ROURE FERNAND	-	DOCHE JOSEPH -
BONNOT RAPHAEL	-	LAUGIER GUSTAVE -

Classe		
BOUNOT LOUIS	1907	DEFLAUX EMMANUEL -
BONNOT EMILE	-	CHABAUD CELESTIN 16
VERGER JOSEPH	03	LAUGIER MARCEL -
BRANCHE LOUIS	-	MILLE LOUIS -
DOCHE LOUIS	-	LAUGIER BENJAMIN -
IMBERT ALBERT	09	COUTILLARD JULIEN 17
BOURDON LEON	-	BRIEUNE LOUIS P. -
GRÉGOIRE LOUIS	-	ROURE EMILE -
BOST JEAN	1911	CHABAUD JULES -
CHAUVIN CLOVIS	13	BREMOND ULYSSE -
DAUMAS VICTOR	-	GUITON FAUSTIN 18
BRIEUNE LOUIS	14	PONS BAPTISTIN -
GREGOIRE PAUL	-	ROMAN LOUIS 1905

Association Patrimoine de Goult

Assemblée générale du 15 février 2014

Lors de l'assemblée générale de l'association, Edmond Florent et Marcel Moutin ont été réélus au conseil d'administration à l'unanimité. Les membres du conseil renouvellent leur désir de regrouper les bonnes volontés et de rechercher les actions pour faire connaître notre commune et son histoire.

Les actions de l'année 2013 se sont occupées de la signalétique avec le remplacement du panneau de l'aire des Astronomes et le nettoyage des panneaux de la visite du village. Le moulin a été ouvert dimanche et jours fériés et un devis a été établi pour la confection de la trémie et l'habillage des meules.

Ces travaux d'un montant de 2540€ seront pris en charge par la commune avec une participation de l'association.

Le groupe « EAU » a réactualisé les huit sites inventoriés, avec leurs photos et contacté la commune de Lacoste pour le lavoir de Saint-Véran. Une information est transmise par Alain Jaloux sur un article paru dans la revue de l'IGN : dans le cadre du patrimoine, l'association des anciens de l'IGN proposerait la réalisation d'un panneau sur le thème « l'IGN à Goult » dans le « géoroom » de Saint-Mandé.

Les journées du patrimoine de pays et des moulins se dérouleront les 14 et 15 juin sur le thème « Lumière et couleurs ». L'association souhaite animer ces journées, les idées et les suggestions raisonnables sont les bienvenues ainsi que les bénévoles actifs ! ■

Le bureau



Amicale des Retraités de Goult Les Gais Lurons



Au début de l'hiver a eu lieu le repas des 80 ans. Ils étaient 130 inscrits et se sont retrouvés 122 « Gais Lurons » pour fêter six de leurs amis qui ont célébré, en 2013, leurs 80 ans. Une innovation cette année, les 90 ans et plus ont été aussi invités à la fête !

Après le mot de bienvenue de la présidente entourée de son équipe, après l'allocution de monsieur le maire, est venue la distribution des cadeaux. Puis les joyeux convives ont partagé un excellent repas. La musique les a ensuite entraînés dans les danses du « bon vieux temps » mais aussi dans les danses modernes, auxquelles a participé la doyenne du club avec ses 98 ans ! Les deux grands lots de la saison ont connu leur succès habituel.

Les Gais Lurons se réunissent le mardi de chaque semaine autour de lotos ou de belotes. Ils organisent un repas dansant tous les deux mois, un voyage de quelques jours par an et deux sorties à la journée par trimestre. Il est prévu la visite du village des borries le 27 mai, la journée à Piolenc au cirque GRUSS le 24 juin et une sortie vers la mer le 2 septembre. Le club est ouvert à tous les retraités du village et des environs. Les jeunes retraités ne regretteront pas de nous rejoindre et nous avons besoin d'eux pour continuer. ■

Joëlle Maurel

Associations

Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers Massif des Ocres Goult- Roussillon (ASL MDO)

Le président de l'association, Alain Martin, nous a quittés le 29 décembre 2013, des suites d'une douloureuse maladie. Alain a été pendant plus de deux ans un Président efficace, nous le regretterons tous pour son engagement. Le très grand nombre de ses amis qui l'ont accompagné le 2 janvier dernier dans sa dernière demeure au cimetière de Roussillon est un signe fort de cette reconnaissance. Il a été élu Président d'honneur de notre association.

Le travail accompli par Alain Martin et Gilles Martinez, chargé de mission "Politiques forestières territoriales" au Centre régional de la propriété forestière PACA, périmètre Luberon-Lure, a permis d'engager, comme prévu, en 2013, à Goult, dans le secteur des Gourds, en zone Natura 2000, un premier chantier sur 28 hectares à l'entière satisfaction des 8 membres concernés de notre association.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le vendredi 31 janvier 2014 à Goult. Le lendemain, premier février, elle a été suivie d'une visite du chantier des Gourds, particulièrement appréciée par la dizaine de participants. Forte de ce début, très encourageant, l'association, qui a élu un nouveau conseil syndical, poursuivra son

action y compris sur les sites classés de Roussillon au cours de l'année 2014, dès que les autorisations administratives nécessaires seront obtenues. Elle a déposé un Plan Simple de Gestion (PSG) auprès des autorités compétentes, pour lui permettre de poursuivre le projet, sans nouvelle autorisation administrative, mais en plein accord avec les propriétaires concernés.

Après achèvement des travaux sur le site des Gourds, elle organisera au court du premier semestre 2014, une demi-journée pédagogique et conviviale, qui permettra, aux propriétaires des parcelles concernées par les projets suivants et ceux qui envisagent de nous rejoindre, de mieux comprendre les modalités et l'intérêt de l'action entreprise.

Les propriétaires forestiers du périmètre du Massif des Ocres sur les deux communes, non encore adhérents, peuvent en effet toujours nous rejoindre, quelle que soit la surface de leur(s) parcelle(s) pour bénéficier d'un projet qui a d'ores et déjà montré l'intérêt qu'il procure pour la gestion durable du patrimoine boisé.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Gilles Martinez, 04 92 74 77 25, 06 74 64 63 57 ou gilles.martinez@crpf.fr
Mirelle Lambert, 06 33 19 45 70, mirelle.lambert088@orange.fr
Michel Seguy, 04 90 04 65 61, 06 60 50 12 34 ou mmseguy@orange.fr. ■

*Pour l'ASL MDO
le président Michel Seguy*

Association pour la sauvegarde et la restauration de l'église de Goult

Assemblée générale du 15 février 2014

L'assemblée générale s'est tenue à 17 heures à la salle Domitia. Elle a été animée par la projection de la vidéo sur le déroulement de la restauration du tableau de la chapelle de la Vierge.

Thierry Martel a détaillé les phases successives des travaux en poursuivant par le rapport d'intervention de Claire Delhumeau sur les décors peints de faux marbres et d'une gloire centrale. Plusieurs projets ont été évoqués dont la

restauration de la statue de Jeanne d'Arc dans le cadre de la commémoration du centième anniversaire du début de la guerre de 1914 – 1918 : cette statue a été dédiée aux enfants de la paroisse morts pour la France pendant les combats de la Grande Guerre.

Le banc d'église entreposé dans les fonts baptismaux sera restauré suivant un devis de 1380€. Les bustes de Saint-Eloi et de Saint-Véran de la chapelle Sainte-Marguerite méritent une révision de leur dorure. Cette intervention sera programmée dans l'année. L'assemblée se termine en prenant rendez-vous prochainement pour l'installation du retable restauré dans la chapelle de la Vierge. ■

Le bureau

...l'Union APARE-CME

L'Union APARE-CME organise au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Tunisie et en Croatie des chantiers de restauration du patrimoine bâti et naturel, en partenariat avec l'Etat français et les collectivités locales. Au total 20 chantiers, dont 4 réservés aux adolescents, permettent la découverte d'un riche patrimoine régional et une expérience humaine unique au sein d'un groupe international. Un chantier pour adolescent sera par ailleurs à thème linguistique anglais-français.

L'association donne également l'opportunité à des étudiants et jeunes professionnels de contribuer à des projets au service du développement des territoires, tout en valorisant leur formation et en développant leur expérience professionnelle, à travers les campus euro-méditerranéens pour l'environnement et le développement durable. On note 5 campus, véritables ateliers pluridisciplinaires d'étude de terrain ; des actions sont proposées cet été en France, en Grèce, au Maroc et en Tunisie sur des thèmes variés : écotourisme, prévention des risques naturels et écocitoyenneté.

Cette année, l'Union APARE-CME propose également des séjours nature et des ateliers du patrimoine en Provence ainsi qu'un séjour solidaire au Maroc.

Les chantiers du Vaucluse pour cet été 2014 :

Bédoin : 12/07-26/07 spécial ados avec module linguistique « français-anglais » bergeries du Ventoux.

Saint-Trinit : 12/07-02/08, spécial ados, enclos de la chapelle Saint-Roch.

Bédoin : 26/07-09/08, spécial ados, bergeries du Ventoux.

Monieux : 02/08-23/08, spécial ados, sentier de randonnée et tourelle.

La Bastidonne : 12/07-02/08, calade du château.

Caromb : 19/07-09/08, cabanes et murets du sentier du Paty.

Saumane-de-Vaucluse : 02/08-23/08, calade de l'ancienne mairie.

Méthamis : 09/08-30/08 : chapelle Sainte-Foy et moulin.

L'Isle sur la Sorgue : 30/08-20/09, rue des

VENTOUX
LUBERON
PROVENCE
HAUTE-PROVENCE
COMTAT VENAISIN
ALPILLES
CÔTE BLEUE
CÔTE D'AZUR
MAROC

CHANTIERS INTERNATIONAUX de BÉNÉVOLES
ADULTES, ADOLESCENTS

Chantiers patrimoine bâti et naturel
• Chantier linguistique français/anglais
• Séjour nature • Atelier du patrimoine en Provence • Séjour solidaire

ÉTÉ 2014 VACANCES
Actives & Solidaires

LES CHANTIERS SONT MIS EN ŒUVRE PAR L'UNION ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION ET L'ACTION RÉGIONALE ET CENTRE MÉDITERRANÉEN DE L'ENVIRONNEMENT AVEC LE SOUTIEN DE :

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
WWW.APARE-GECC.ORG
chantiers@apare-gecc.org
tél. : +33 (0)4 90 85 51 15

moulins.

Pour connaître toutes les activités disponibles, veuillez vous rendre sur le site :

www.apare-gecc.org

Union Association pour la Participation et l'Action Régionale

et Centre Méditerranéen de l'Environnement

25 boulevard Paul Pons

84800 Isle sur la sorgue

Tél. : 04 90 85 51 15

chantiers@apare-gecc.org

campus@apare-gecc.org ■

Zoom sur...

Jeunes lycéens étrangers

Cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Juliana, jeune brésilienne âgée de 16 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2014 pour un semestre. Elle aime le vélo et la photographie. Meileen est néo-zélandaise et passionnée par la musique. Elle fait partie d'un orchestre et pratique le badminton. Elle arrivera le 29 Août pour un séjour de 3 mois. Elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite ! ■

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Anny Avier - Avignon
04.86.81.42.40 / 06.03.48.22.71

Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14



I N V I T A T I O N

Après toutes ces années au service des enfants de l'école de Goult, Viviane part à la retraite.

Elle invite ses anciens élèves et les personnes qu'elle a côtoyés à un apéritif de départ le :

***vendredi 4 Juillet à 18h
à l'école de Goult.***



L'emploi du feu : attention !

L'emploi du feu est réglementé par arrêté préfectoral.

Le brûlage des déchets verts (déchets de jardins, taille de végétaux, taille de haies, branchages...) est interdit.

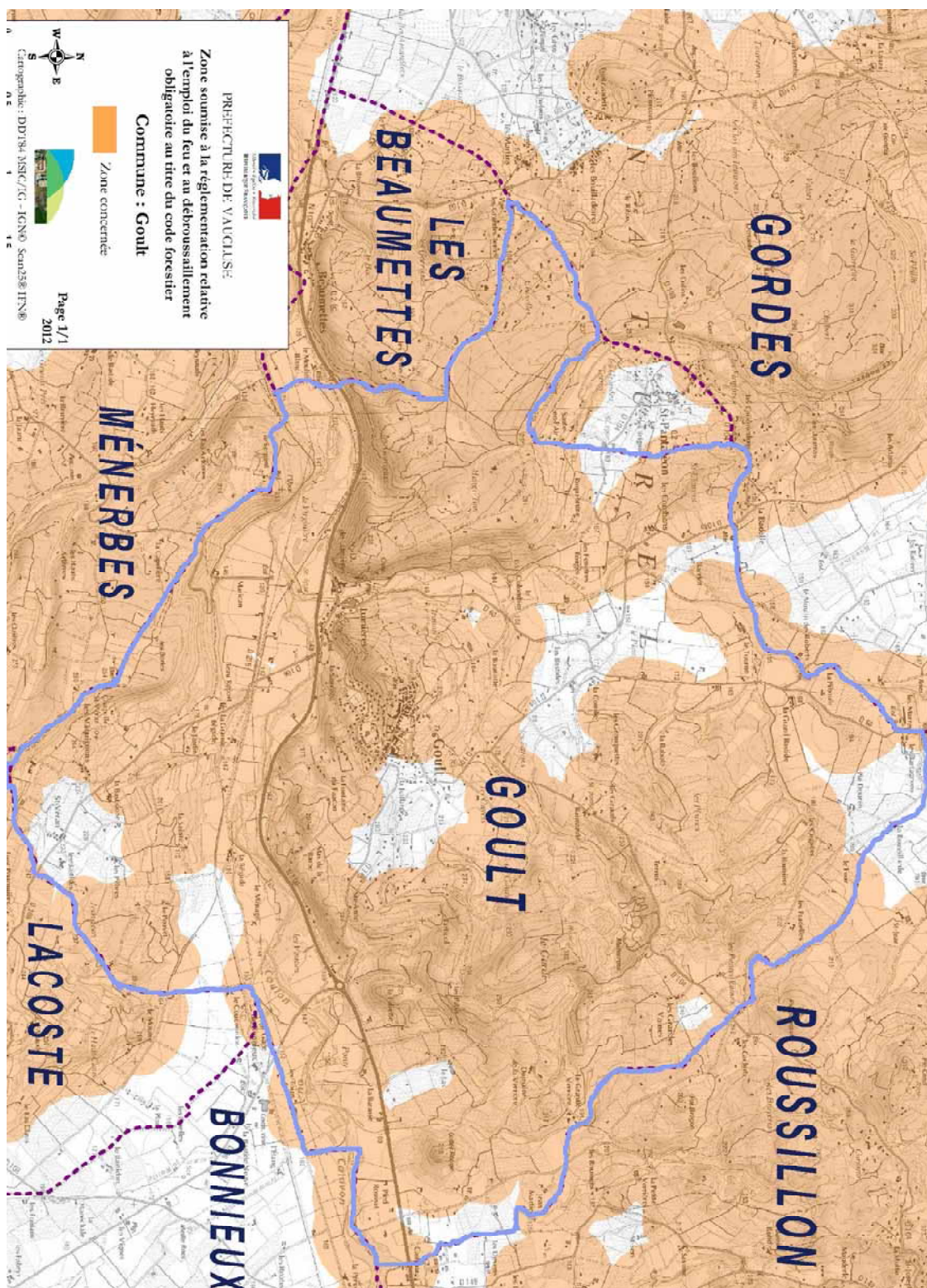
Dans certains cas très précis le brûlage peut être autorisé : il est lié aux obligations de

débroussaillage ou aux déchets liés directement aux activités agricoles.

La carte ci-dessous montre la zone concernée par les obligations de débroussaillage sur la commune.

Pour télécharger l'Arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a6266.html> ■





PREFET DE VAUCLUSE

EMPLOI DU FEU (Arrêté préfectoral n°2013030-0066 du 30 janvier 2013)

Vous vous situez hors du territoire de l'unité urbaine d'Avignon

Vous n'êtes ni propriétaire, ni occupant

Il est interdit par tout temps

- de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 m des bois et forêts et terrains assimilés
- de fumer à l'intérieur des bois ainsi que sur les voies qui les traversent ou les bordent
- de jeter des objets en ignition sur ces mêmes voies et sur leurs abords
- d'incinérer des déchets verts

Vous êtes propriétaire ou occupant

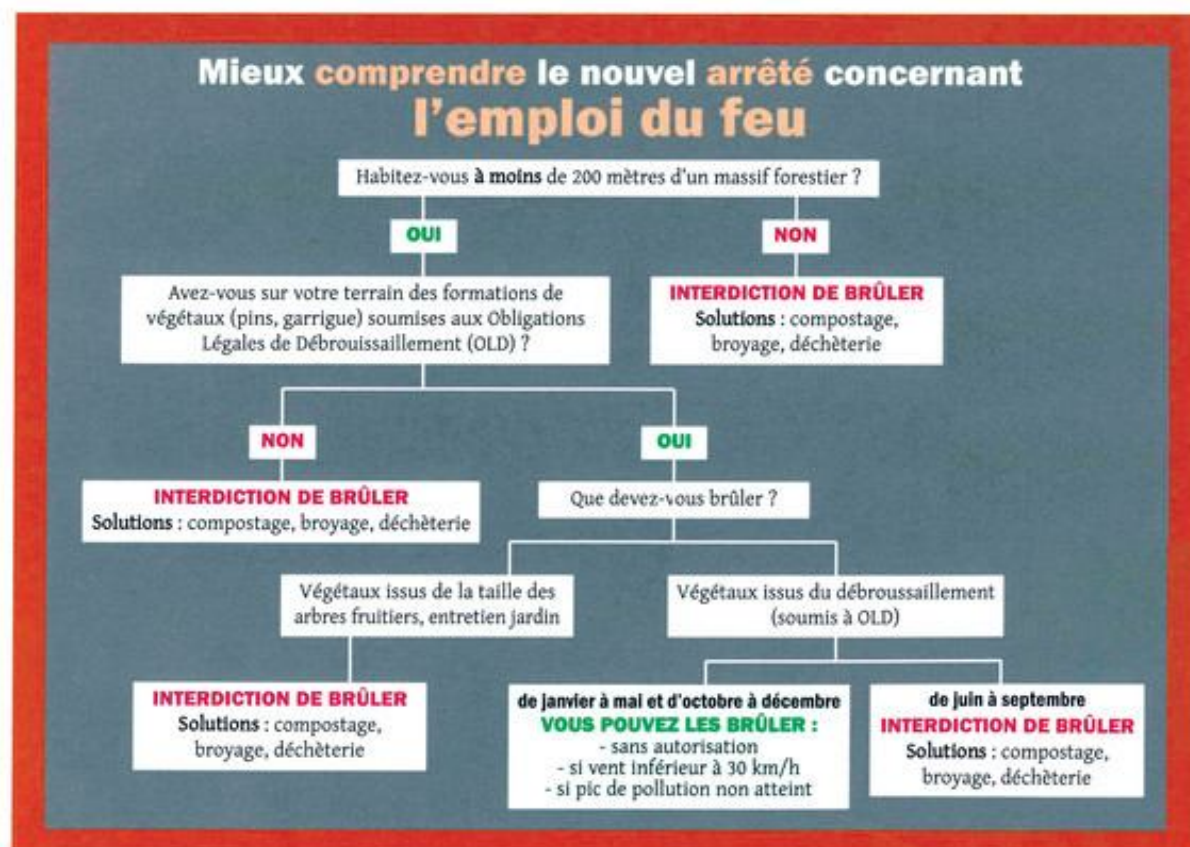
Incinérations possibles, selon les périodes, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés :

- directement à l'exploitation agricole
- à la gestion forestière
- à une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie
- à une obligation légale de débroussaillage au titre du code forestier (pour ceux à moins de 200 m des bois, forêts, et terrains assimilés)

INTERDIT SI VENT > 40 km/h OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dans tous les cas.....

- débroussailler (5 m au moins) ou désherber les abords de la zone pour éviter toute propagation
- procéder à l'allumage après 8 h et à l'extinction totale avant 16 h 30
- assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction complète du foyer



Le Pôle Emploi

Le Pôle Emploi organise des ateliers « droits et devoirs » le deuxième mardi de chaque mois sur Goult (salle Domitia). Ces ateliers à destination des demandeurs d'emploi permettent de donner des informations sur l'utilisation du site « pole-emploi.fr », des obligations, des possibilités de suivre une formation, une prestation d'accompagnement à la recherche d'un emploi.

Le dernier atelier de la saison est prévu pour le mardi 10 juin à 14h30 à la salle Domitia.

Le Pôle Emploi d'Apt organisera une réunion d'informations aux entreprises, responsables des ressources humaines et comptables sur l'offre de service entreprise de pole emploi : notamment sur le fait de trouver des informations sur le site de « pole-emploi.fr ». Cette réunion se déroulera à la Communauté de Communes Pays d'Apt-Pont Julien le 4 juin.

De plus, un forum recrutement aura lieu le jeudi 5 juin au matin à la salle des fêtes de Saint Saturnin les Apt. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Pôle Emploi d'Apt au 3949 – www.pole-emploi.fr ■

Les métiers de la forêt

Forestier, un beau métier d'extérieur, de nature, de vie saine et de liberté, dans un circuit économique et productif, utile pour répondre aux exigences de la société de plus en plus nombreuses vis à vis de la forêt : contribuer à une meilleure atmosphère, réguler les climats, produire du bois, protéger les sols, conserver la ressource en eau, maintenir la biodiversité, embellir les paysages, offrir des espaces de promenades, de loisirs et de rêve.

Ici, au Centre Forestier, depuis plus de 30 ans, pour répondre aux besoins, on forme les forestiers et les élagueurs ceux-là mêmes qui réalisent cette extraordinaire alliance entre économie, écologie, paysages et loisirs, en gérant et en façonnant la forêt de demain.

Comment choisir ?

Des conseillers formation sont à votre disposition pour vous aider à réaliser votre projet. Garantir la cohérence de votre projet.

Adapter au mieux la formation aux objectifs que vous vous êtes fixés.

Trouver un financement adapté à votre situation sociale.

Chaque projet est différent. C'est la raison pour laquelle il nécessite une étude personnalisée et appropriée : votre niveau d'études, votre

parcours professionnel, vos diplômes obtenus, vos ambitions professionnelles seront pris en compte pour établir votre parcours de formation.

Depuis plus de 35 ans, chaque année, des centaines de personnes font confiance au Centre Forestier.

Un cadre exceptionnel au cœur du Parc Naturel du Luberon, de bonnes conditions de vie et de travail

Le Centre Forestier est construit entièrement en bois au milieu de 18 ha de forêt. Il offre calme et tranquillité. Les stagiaires de la formation professionnelle peuvent bénéficier de la restauration du Centre Forestier tous les midis. Une liste des hébergements et des gîtes situés aux alentours du Centre Forestier sera transmise aux futurs candidats sur simple demande.

Le Centre Forestier met à votre disposition des conseillers formation pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter : Tél. : 04 90 77 80 01 - conseiller@centre-forestier.org

Centre Forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Pié de Gâche 84240 La Bastide des Jourdans www.centre-forestier.org ■

Source : Centre Forestier www.centre-forestier.org
dossier 2014/2015.



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Le Tour de France

L'édition 2014 du Tour de France comporte pour la 20ème étape Tallard-Nîmes, longue de 222 Km, la traversée du Vaucluse.

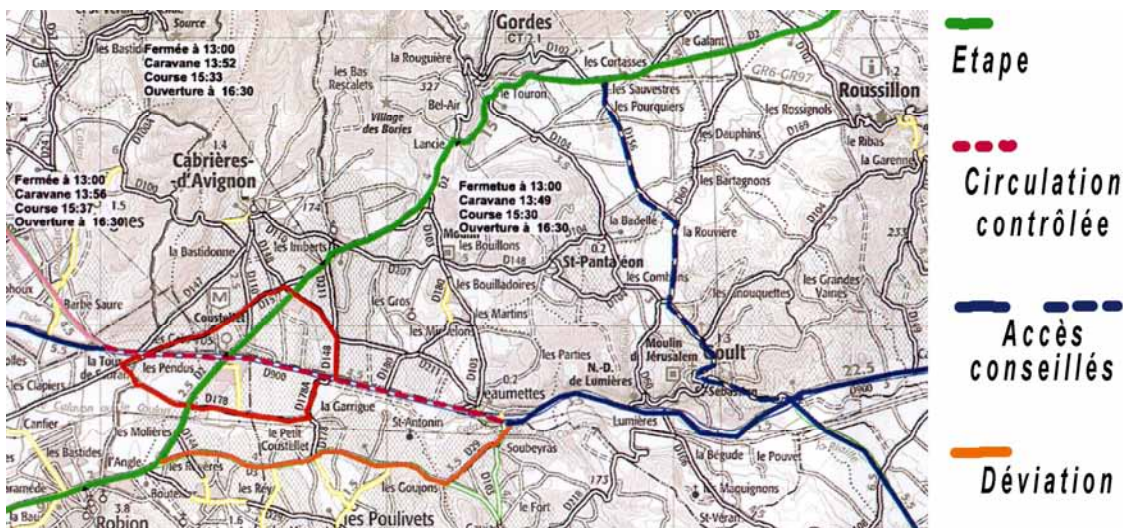
Les coureurs emprunteront la départementale D2 en venant de Saint Saturnin lès Apt et passeront sur les communes de Joucas et Gordes avant de traverser Coustellet et de se diriger vers Cavaillon.

La route départementale D2 sera interdite à la circulation entre 13h et 16h30.

La traversée de Coustellet dans les deux sens, vers Avignon et vers Apt, sera interdite ; des itinéraires de déviation seront mis en place par le Conseil Général et la Gendarmerie aux heures concernées par les passages de la caravane publicitaire et des coureurs.

Les informations et fléchages à destination du public sont sous la responsabilité du Conseil Général.

La circulation sera perturbée dans notre secteur entre 13h et 17h. ■



Troubles de voisinage - bruits de comportement (nuisances sonores)

(Extrait - mise à jour le 16.10.2013 - Direction de l'information légale et administrative)

Bruits concernés

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont :

- répétitifs,
- Intenses, ou qu'ils durent dans le temps.

À savoir : les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps. L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier. ■

En cette année 2014, nous célébrons le centenaire de la mort de Frédéric Mistral. Il y a 100 ans que le Maître s'en est allé. Ce qui n'a pas échappé au Ministère de la Culture, qui a marqué ce centenaire au catalogue des Commémorations Nationales.

Le Félibrige a souhaité que le mardi 25 mars, jour anniversaire du décès, soient déposées des fleurs partout où est inscrit le nom de Mistral (rues, écoles, monuments...) avec ce message : « Frédéric Mistral – 25 mars 1914 – 2014 – 100 ans d'héritage d'un bien immatériel : la renaissance d'une langue ».

Déjà en 1912, on se demandait s'il ne serait pas préférable de choisir la Provence pour la Santo-Estello de 1913, car Mistral ne pouvait plus se permettre de longs déplacements. Elle eut lieu à Aix-en-Provence et ce, pour la première fois. Mistral fit une entrée aux cris d'une foule enthousiaste. Les étudiants, avant que le cocher ait compris ce qui arrivait, ont dételé les chevaux et toute cette jeunesse se met dans les brancards et emporte le fiacre au pas de charge jusqu'à la faculté de Droit où Mistral avait fait ses études. Le jeune Bernard de Montaut-Manse s'écrie : « les dieux ne peuvent pas être transportés par des bêtes, ils doivent l'être par des hommes ». Puis le cortège se rendit aux Thermes de Sextius où avait lieu le banquet de Sto-Estello. Ce furent ses adieux, lors de la Santo-Estello de 1914, qui se tint en Avignon, il sera au tombeau.

Mais en cette année 1913, comme s'il sentait l'approche de sa fin, il est de toutes les manifestations. Le 2 juin, en Arles, il assiste aux fêtes constantiniennes, présidées par Mrg de Cabrières. Le 7 septembre, il inaugure à Saint-Rémy le buste de Charles Gounod. Le 14 octobre, il reçoit chez lui, à Maillane, le Président de la République, Raymond Poincaré.

Le mercredi 18 mars 1914, Mistral se rendit à l'église de Maillane, où la nouvelle cloche, la Daiane, dont il était le parrain, devait être bénite. Il avait oublié sa calotte de velours et saisi d'un

frisson il dit « Eici fai pas caud » et quand il rentra chez lui, il dit à madame Mistral « Me sarai aganta ». Le jeudi 19, il ne put assister à la bénédiction de la cloche. Il décèdera le mercredi 25 mars. On demanda à madame Mistral de retarder de vingt-quatre heures l'enterrement du poète afin que le gouvernement puisse donner à cette cérémonie un caractère National. Madame Mistral fut inflexible car le poète souhaitait des obsèques simples : « Je veux être enterré par li gènt de moun endré (les maillanais) et mes amis ». Il ne voulait pas de fleurs non plus mais après réflexions, il avait dit à madame Mistral : « Laissez faire et quelques jours après vous vous rendez au cimetière et vous les partagerez entre les pauvres tombes qui n'en ont point ».



La nouvelle se répandit rapidement, les télégrammes affluèrent à Maillane, celui du Pape Pie X, du roi de Belgique, de l'écrivain russe Maxime Gorki, de Mme de Noailles...

Il est bien difficile de nommer toutes les grandes personnalités présentes lors des obsèques. Mais, nous pouvons retenir la croix d'immortelle, envoyée par le Prince Galitzine, appuyée à la tête du cercueil sur lequel fut posé le coussin des décorations : la cigale d'or de Majoral qu'entourent la cravate de Commandeur et les cinq décorations européennes.

Mistral s'en est allé, mais lorsqu'on parle de lui vient toujours à l'esprit son génie universel. Comme l'a écrit notre Capoulié, Jacques Mouttet « nous avons quelques raisons de penser que son enseignement est de plus en plus d'actualité ». Et Pierre Fabre, Rère-Capoulié, souligne l'extraordinaire modernité de sa pensée.

Dans toutes les appréciations qui sont portées sur lui, sur son œuvre, je retiens ce que dit Henri Bosco, si attaché à son Luberon, cadre et décor de ses romans : « Je regrette cette ignorance des français de ce que fut Mistral, de ce qu'il est encore, l'égal des plus grands, et si près de nous, si vivant, pour peu qu'on veuille l'écouter ».

Article & photo : Maïté LAURENT

Je suis « zarbi », je le sais mais je me soigne !

Comme toi, j'ai parfois la tête à l'envers :
« Upside-down », qu'ils disent en Angleterre.

Ainsi, il m'arrive d'oublier ton prénom,
Chose que je ne peux supporter, sinon...
C'est comme une punition, une privation.

Est-ce qu'on est trop pressé,
Les uns les autres,
Où sommes-nous « stone »,
Comme dit la chanson ?

Moi aussi, je suis étourdie.
Est-ce par trop de vie ?
J'égare ma liste de commissions
Que j'ai pourtant apprise par cœur, à la maison !

Et comme un tourbillon, je passe au magasin,
En omettant souvent « quaucaren » !

Et, quand, prête, je suis pour partir,
Il m'arrive toujours de rester accrochée,

A une poignée de porte qui me dit :
« Allons, où vas-tu encore, ne peux-tu pas rester ? »

Peut-être, que, comme toi,
Parfois, je ne trouve pas les mots,
Au moment où tu es là ;
Mais, crois-moi, je sais tes maux.

Je te parle, dans ma tête, de loin
Bien sûr, tu n'en sais rien,
A moins que, peut-être... ?!
Ce que je ne sais dire,
Je l'écris, le chante ou le respire.

Mon grand manteau, encombrant, mais chaud,
Me fait faire des bêtises, en auto.
Je mets les clignotants, au lieu des essuie-glaces,
J'enrage, je me maudis, j'en perds la face !

Tu vois, toute seule, je me fais des farces !
Je ris de moi et me dis, que, malgré tout,
Si au moins, je vous faire rire,
Tout le reste, je m'en fous ! ■



Renée FARGET
Le 09 Mars 2004



Photographie de mariage, séance couple, ventre rond, bambin, baptême, célébration familiale

Confiez ces occasions à une professionnelle de l'image qui saura capter chacun de ces instants avec sensibilité et regard artistique. Le style privilégie les photos spontanées et insolites sans flash, ce qui permet un rendu très authentique. Importance aux détails et aux ambiances, à la lumière naturelle qui caresse avec douceur les visages. La luminosité de l'hiver est parfaite pour les séances couple, "engagement" et "d-after", dans un contexte urbain ou en campagne. Ces séances apportent un regard frais et naturel à vos photographies et resteront pour toujours, de merveilleux souvenirs !
Pour tous renseignements : 06 32 90 15 40
luofena@hotmail.com - photosraph.com ■

Simone donne, chez elle, rue de la République, des cours de tricot, couture, broderie et de dessin. Si vous êtes intéressées, veuillez la contacter au 04 90 72 44 14 ; cours donnés uniquement le mercredi après-midi à partir du 1er octobre 2014. ■

Institut de Beauté



06 66 51 05 61

La Gloriette
rue de la République
84220 GOULT

ouvert
du mardi au vendredi
9h-12h 14h-18h (été 14h30-19h)
le samedi 9h-12h30 (été 9h-13h)

Infos pratiques

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Maison de Village - Tourisme 04 90 72 38 58
maisondevillage344@orange.fr
La Poste 04 90 72 22 40
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
Bibliothèque municipale 04 90 72 28 92
ADMR de Goult : 04 90 72 38 15
Perception de Gordes 04 90 72 01 16
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
Lundi au jeudi 8h30 à 16h30
Vendredi 8h30 à 11h30
Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Cabinet médical 04 90 72 23 03
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Cabinet de kinésithérapie 04 90 72 25 84
Ostéopathe 04 90 72 39 91 - 06 85 05 05 11
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraîtée : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Sida Info Service : 0 800 840 800
SOS Viols 0 800 05 95 95
SDEI de Cavaillon 08 10 739 739
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13



Déchetteries : de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 fermée le jeudi et dimanche
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel standard : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00) - contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>

Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %. Mise à jour du 17 janvier 2014.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 19 décembre 2013, le smic horaire brut est de 9,53 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.445,38 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Maison de Village

La Maison de Village offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous pouvez vous servir des outils disponibles à la Maison de Village. Vous disposez d'un accès libre et gratuit à un ordinateur, avec sa connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. Une aide à l'utilisation de l'outil informatique est proposée par le responsable de la structure.

N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Pour plus de renseignements contactez la Maison de Village au 04 90 72 38 58

Nos joies,

NAISSANCES,

BARRIOT Héloïse, Clémence, Rose
MOURARD PAUME Victoria, Maggy, Maria
ROSSI Maëlle, Léa, Marie, Pierrette

le 30 janvier 2014 à APT
le 4 février 2014 à APT
le 6 avril 2014 à AVIGNON

Nos peines,

DÉCÈS,

CHRISTINE Maurice
BLANC Marceau, André
PLANTAMP André
DESTATS Guillaume, Jean, Franck
GALLO épouse FERAUD Odette, Jacqueline
MICOTTI épouse CHAULLIER Amélie, Marie-Antoinette
HARDY épouse ROURE Gilberte
DELESTRADÉ épouse PAPARONE Rose, Claire

le 02 janvier 2014
le 26 janvier 2014
le 29 janvier 2014
le 5 février 2014
le 24 février 2014
le 9 mars 2014
le 18 mars 2014
le 2 avril 2014

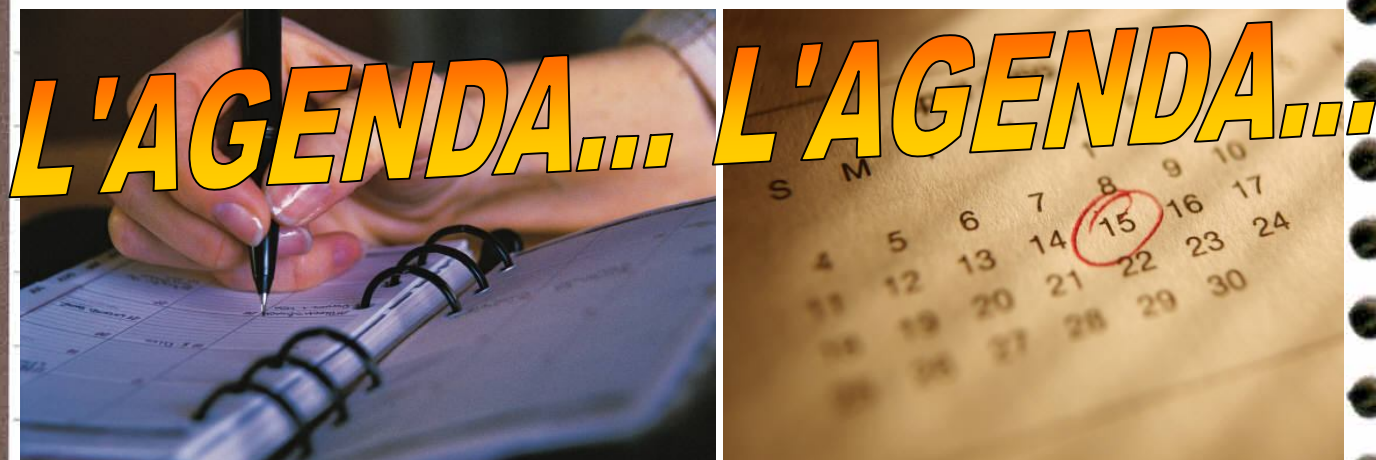
Nous avons tous une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Toujours à la recherche de réponse aux mystères de la vie, Guillaume est passé de l'autre côté. Il nous laisse là impuissants, ne sachant que dire. Sa présence nous manque beaucoup, il est et sera toujours en nous. Votre présence a vraiment touché toute la famille. Le savoir tant estimé a été d'un grand réconfort dans ces douloureux moments.

Nous vous en remercions.



*Karine, Franck, Dimitri DESTATS
Famille COMBE- Famille DESTATS*



Juin

- Du 1er au 15 : exposition « creartistes » à la salle du caté*
- Le 10 : atelier du Pôle Emploi salle Domitia*
- Le 13 : soirée cocktail GoultEnMusic salle Domitia*
- Le 14 : journée du petit patrimoine APG salle Domitia*
- Le 15 : gala lyrique à l'église ND de Lumières*
- Le 15 : Tournoi de rugby à Canove et animation du Tennis Club en soirée*
- Le 20 : animation du Tennis Club à Canove*
- Le 21 : fête de la musique au village*
- et soirée karaoké du Judo Club à la salle des fêtes*
- Le 25 : animation du Tennis Club à Canove*
- Le 27 : spectacle des écoles à la salle des fêtes*

Juillet

- Du 05 au 19 : exposition de peintures à la salle de caté (M. Modot)*
- Le 13 : soirée de la Fête Nationale place de la Libération*
- Le 25 : grand loto des commerçants au boulodrome*
- Le 27 : fête du miel place de la Libération*

Août

- Le 02 : brocante au village*
- Le 07 : concert rock GoultEnMusic place de la Libération*
- Le 14 : fête du melon place de la Libération*
- Le 15 : concert Quatuor Voce à l'église*
- Du 16 au 30 : exposition peintures salle de caté (Mme Breyse-Albert)*
- Le 20 : concert Quatuor Signum à l'église*
- Le 29 : concert Quatuor Prazak à l'église*

- Sous réserve de changements -